

Lutte anti-blanchiment et prévention du financement du terrorisme

-Référence: **DB-10**

-Durée: **2 Jours (14 Heures)**

Les objectifs de la formation

- Décrypter le nouveau cadre réglementaire de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- Identifier vos obligations et évaluer les risques de mise en cause de vos responsabilités.
- Renforcer vos dispositifs de contrôle et ajuster vos procédures avec l'évolution de la réglementation.

A qui s'adresse cette formation ?

POUR QUI :

- Tous professionnel des fonctions commerciales et administratives, de front, middle et back-offices ou encore des fonctions support des établissements bancaires et financiers ou non financiers concernés par les enjeux de lutte anti-blanchiment et de prévention du financement du terrorisme.

Programme

- **Décrypter le cadre réglementaire**
 - Rappel du champ d'application de la 3^{ème} directive.
 - La transposition de la 4^{ème} directive et proposition d'une 5^{ème} directive
 - LBC : accès aux registres nationaux d'information sur les bénéficiaires effectifs ; durcissement du pouvoir de sanction des autorités.
 - Le plan d'actions de la CE du 2 février 2016 et la loi Sapin 2 : devoir de vigilance et mise en place de programme anti-corruption ; obligation de recueil des information sur le bénéficiaire effectif.
 - Lignes directrices et principales recommandations de l'ACPR, de l'AMF, du Groupe d'Action Financière et de L'OCDE.
 - La fraude fiscale : son périmètre, et les dernières obligations.
 - Mise en application de FATCA OCDE applicable en 2017 et du CRS pour lutter contre la fraude.
 - Adoption de la directive ATAD en 2016.
- **Se prémunir contre le risque d'opérations de blanchiment et de fraude fiscale**
 - Un contrôle accru de la connaissance des clients (KYC).

Programme

- Méthodologie de classification des clients selon le risque.
- Blanchiment de l'argent sale : techniques et circuits utilisés.
- Les moyens de paiement. Identifier la fraude fiscale.
- **Sécuriser vos dispositifs de prévention, de contrôle et de traçabilité**
 - Le choix et la mise en place d'un dispositif.
 - La déclaration de soupçon auprès de Tracfin.
 - Traitement et conservation des données.
 - Les procédures et les outils de vigilance à mettre en place.
- **Prévenir le risque de sanctions**
 - Le périmètre de la responsabilité du banquier.
 - Quelles conséquences en cas de défaillance ?
 - La déclaration de soupçon exonère-t-elle de toute responsabilité ?
- **Appliquer les impératifs de communication en interne**
 - Comment communiquer les informations relatives à une déclaration de soupçon ?
 - Guides de procédures.



(+212) 5 22 27 99 01



(+212) 6 60 10 42 56



Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7ème étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc